



CHARTRE

La présente Charte a pour objet de définir les règles de fonctionnement du Club 911 des Volcans.

Elle définit les engagements de participation de ses membres et la vie du Club afin de préserver sa convivialité et d'en assurer sa pérennité.

En apposant sa signature sur ce document, chaque membre s'engage personnellement à en accepter les termes exposés ci-dessous :

- Adhésion à l'état d'esprit de la marque : « plaisir de rouler dans la convivialité et le respect des autres »
- Comportement représentatif du prestige de la marque.
- Comportement exemplaire digne du privilège de rouler en Porsche :
 - Responsabilité
 - Sécurité
 - Maîtrise
 - Sérénité
 - Maturité
- Respect du règlement du club, tel que précisé dans les statuts et dans le règlement des sorties.
- Respect des autres marques.
- Respect du règlement des sorties
- Participation active au meilleur déroulement possible des réunions (régularité, ponctualité, discipline).
- Acceptations de la clause d'abandon et recours.
- Suivi des directives d'organisation et de préparation des sorties, par les responsables de ces sorties
- Application des règles élémentaires de circulation en colonne lors des sorties.
- Soutien et amélioration de la réputation et de l'image du Club 911 des Volcans vis-à-vis de la
 - La Marque Porsche
 - Des autres clubs
 - Du grand public

Chaque membre pourra à tout moment proposer des modifications de cette Charte ou des documents associés. Ces propositions seront étudiées par les membres du Conseil d'Administration.

Le ou la signataire reconnaît avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de chacun des documents en référence et s'engage à respecter les termes de la Charte.

Nom et prénom :, Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »